



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 2002-04 ET SES AMENDEMENTS

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :


QUE le Règlement 2023-07 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-04 et ses amendements a été adopté lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

QUE la MRC des Sources a délivré le certificat de conformité en date du 30 octobre 2023.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dès la réception de l'avis de conformité de la MRC des sources, soit le 30 octobre 2023.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 13^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

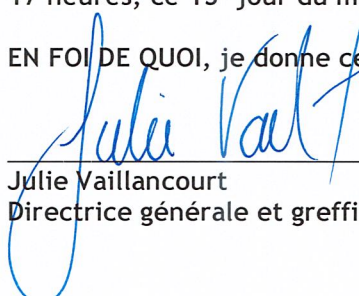


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, ce 13^e jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de novembre 2023.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière